

COMITÉ DE VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT

1. NOM

Le nom du comité est Comité de valorisation de l'enseignement (CVE).

2. MISSION

- 2.1 Le CVE assiste le vice-recteur aux études et aux activités internationales dans la définition et la mise en œuvre des orientations pédagogiques qui concernent :
- l'ensemble des services pédagogiques offerts sur le campus ;
 - les enjeux d'actualité en pédagogie ;
 - les politiques et les programmes institutionnels en matière de pédagogie ;
 - les liens et les partenariats entre les unités pour les questions pédagogiques ;
 - les mesures soutenant le développement professionnel du personnel enseignant ;
 - l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de moyens ayant un impact sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ;
 - la promotion des réalisations pédagogiques des enseignants de l'Université Laval ;
 - les politiques, les programmes, les services et les stratégies visant à assurer la valorisation de l'enseignement dans la carrière universitaire ainsi que la reconnaissance de la qualité de l'enseignement ;
 - le maintien d'une veille pédagogique.
- 2.2 Au besoin, le CVE assiste le vice-recteur aux études et aux activités internationales dans la définition et la mise en œuvre de toute autre orientation.

3. COMPOSITION

- 3.1 Le président du CVE est nommé par le vice-recteur aux études et aux activités internationales pour une période de trois ans.
- 3.2 La composition du CVE est la suivante :
- le président ;
 - le vice-recteur aux études et aux activités internationales;
 - le vice-recteur adjoint à la qualité de la formation et à l'appui à la réussite;
 - le président de la Commission des études;
 - un représentant
 - de chacune des facultés,
 - de la Direction générale de la formation continue (DGFC),
 - de la Direction générale du premier cycle (DGPC),
 - du Bureau de soutien à l'enseignement (BSE),
 - du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAL),
 - du Collège électoral des chargées et chargés de cours,
 - du titulaire de la Chaire de leadership en enseignement MAKIGUCHI dans le domaine de la pédagogie de l'enseignement supérieur,
 - des conseillers pédagogiques,
 - de la CADEUL,
 - de l'ÆLIÉS.

Les membres représentant une faculté sont nommés par leur doyen. Il est suggéré de confier au vice-doyen aux études (ou à son équivalent) le rôle de représentant.

Les membres représentant la DGFC, la DGPC, le BSE et le VREAI sont nommés par le vice-recteur aux études et aux activités internationales.

Le membre représentant les chargés de cours est nommé par le Collège électoral des chargées et chargés de cours.

Les membres représentant la CADEUL et l'ÆLIÉS sont nommés par leurs associations.

- 3.3 Les membres sont nommés pour un an, mais il est recommandé que leur mandat soit reconduit au moins une fois afin d'assurer la continuité. Le mandat des membres débute le 1^{er} octobre.

4. RENCONTRES et FONCTIONNEMENT

- 4.1 Le CVE se rencontre 5 fois durant l'année universitaire. Les rencontres se tiennent les vendredis, de 9 h à 12 h.
- 4.2 En fonction des priorités établies par les membres du CVE, des rencontres additionnelles peuvent avoir lieu. Des comités ad hoc peuvent également être formés.
- 4.3 La dernière réunion de l'année est consacrée au bilan de l'année en cours et aux choix des orientations pour la prochaine année.
- 4.4 Selon les sujets prévus à l'ordre du jour, le président peut inviter d'autres personnes à participer aux discussions.
- 4.5 Les décisions du comité se prennent sur une base consensuelle.
- 4.6 Le président a comme rôle :
- d'animer les rencontres,
 - de consulter le vice-recteur aux études et aux activités internationales et les membres afin de déterminer les sujets à aborder et de faire l'ordre du jour.
- 4.7 Le Bureau de soutien à l'enseignement offre un soutien logistique au président (réservation des salles, secrétariat, communication avec les membres, etc.).